



Texte de référence :

NOTE DGI - N° 2393
04/11/2021

Rappel:

CODE TCA : ART 23-5

Les opérations de viabilisation, construction et/ou de ventes de locaux à usage d'habitation, sont assujetties à la TVA au taux réduit



Le code des investissements
Le code des marchés publics

Ce qu'il faut retenir !

Par note numéro 2393 datée du 04/11/2021, il est précisé qu'en matière de TVA sur les opérations réalisées en sous-traitance visées à l'art 23-5 du CTCA, le Sous-traitant suit le taux d'assujettissement de l'entrepreneur.

Taux de la TVA : 9%.

Sous la condition suivante !

Présentation d'un contrat de travaux qui justifie la réalisation des opérations prévues à l'art 23-5 du code TCA

« Il s'agit essentiellement des travaux immobiliers nécessaires et indispensables à l'édification des locaux à usage d'habitation, sans lesquels, la construction ne peut être réalisée. »

« Des jumeaux vrais ne sont qu'un seul être dont la monstruosité est d'occuper deux places différentes dans l'espace. » – Michel Tournier.



-----2-----

Texte de référence :

**Décret exécutif
N°03-290 du
06/09/2003 fixant les
conditions et le niveau
d'aide apportés aux
jeunes promoteurs**

Rappel:

L'article 3 du décret exécutif
03-290 prévoit:

Deux seuils
Minimums de fonds Propres:

- **Niveau 1:**

5% de Invest:

Si: INVEST \leq 2 MDA.

- **Niveau 2:**

10 % de Invest

Si: INVEST est :

Supérieur à 2MDA

Inférieur à 10MDA

**Arrêté Interministériel du 26/09/2021
fixant les Conditions de refinancemet des
Micro-entreprises en difficultés**

***Le refinancement triangulaire vient en
soutien aux entreprises en situation
d'incapacité de :***

***Rembourser les dettes
Exercicer l'activité***

Le niveau de refinancement dépend de :
l'apport personnel

Pouvoir décisionnel ----- ANADE

AGENCE NATIONALE D'APPUI
ET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT

L'Expert-comptable, Quelles actions !

Spécialiste en gestion des crises, il propose son assistance technique qui permet d'explorer les solutions possibles d'amélioration de situations.



A venir !
Eco-système des
Start-up

1- Le Niveau de Refinancement:

- * 15% Si INVEST \leq 2 MDA
- * 10%: Lorsque les réalisations sont dans le sud
- * 12%: Lorsque les réalisations sont dans les zones Spécifiques et les Hauts-plateaux

2- Activités concernées:

- * Affectées sans possibilité de modernisation
- * Suspension pour cause réglementaire
- * Suspension/Équipements saisies, vendus sans bénéfice du fond de caution mutuelle risques/crédits (J.P)

3- Raisons de cessation activité:

- * Différend juridique avec un fournisseur
- * Incident majeur (Mort d'animaux)
- * Destruction d'équipements due à des facteurs externes (Rapport d'expertise exigé)

4- Éligibilité au refinancement:

- * Une demande de refinancement
- * Une étude technico-économique justifiant la Rentabilité
- * Un cas d'impossibilité de recouvrement légal.

5- Approbation de la demande par deux Comités

- * D'éligibilité de la micro-entreprise en difficulté
- * De Wilaya de sélection, validation et de financement des projets d'investissement

Quel est l'homme qui ne meurt pas insolvable envers son père? IL lui doit la vie, et ne peut la lui rendre. La terre fait constamment faillite au soleil! La vie, madame, est un emprunt perpétuel! et n'emprunte pas qui veut! »

- Le Faiseur d'Honoré de Balzac.



-----3-----

Texte de référence:

**Règlement n°05-06 de
la BA du 15 décembre
2005.**

**INSTRUCTION
N°11-2021 du 01/12/2021**

**Un nouveau Cycle de règlement,
est applicable aux transactions
sur effets de commerce**

Rappel :

**L'article 31:
Défini l'ancien cycle de
règlement des effets de
Commerce à :**

T+1

La date d'envoi, des soldes de compensation
dans le système de règlement bruts en temps
réel des gros montants, ainsi que des
paiements urgents (ARTS) aux fins de
règlement,

Passent de

(T+1) ----- à ----- (T+2).

A venir !

Avant-projet de loi qui
prévoit une forme simplifiée
de la société par Actions

**L'Expert-comptable bien informé,
Conseille son client sur le choix du meilleur
mode de paiement qui permet,
d'anticiper sa trésorerie**
